



VILLE DE GUINGAMP

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE

ANNEE 2014



SOMMAIRE

- 1. Données générales**
- 2. Voirie et les espaces publics**
- 3. Cadre bâti, ERP**
- 4. Accès à la culture**
- 5. Accès à l'Education**
- 6. Emploi de travailleurs handicapés à la ville de Guingamp**
- 7. gouvernance, coordination**
- 8. conclusion**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a réformé en profondeur les politiques en faveur des personnes souffrant de handicaps et a, notamment, rendu obligatoire la création, dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission d'accessibilité chargée d'établir un bilan de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de faire des propositions pour améliorer cet état.

Cette commission d'accessibilité a été créée à Guingamp en 2008. Elle réunit les membres de la commission travaux et des représentants des personnes en situation de handicap avec, notamment, l'Association des Paralysés de France.

1. Données générales

1.1. Informations administratives sur la Commune

Mairie de Guingamp 1 place du Champ au Roy 22200 GUINGAMP
Tel: 02.96.40.64.40 – Fax: 02.96.44.40.67
mairie@ville-guingamp.com
ville-guingamp.com

Philippe LE GOFF : maire
Evelyne ZIEGLER : Conseillère Municipale en charge du handicap
Jean Guy DONNART : adjoint aux travaux

Nombre d'habitants : 7 276 habitants
Superficie totale du territoire : 340 Ha
Nombre de km de voiries : 35 km
Plan Local d'Urbanisme : projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté (délibération adoptée en Conseil Municipal du 18 février 2013)

Existence d'une commission intercommunale d'accessibilité : oui
Rapport annuel : oui
Rapport envoyé aux membres : oui
Rapport suite à réunion de la commission : oui

1.2. Composition de la commission d'accessibilité

Le Maire préside, de droit, la Commission et arrête la liste de ses membres.

La Commission est constituée de 3 collèges :

- 8 membres du Conseil Municipal.

-Mmes Ziegler, M Donnart, M Codegoni, Mme Le Houérou, Mme Corbel, M Hervé, Mme Le Bleiz, M Pasquiou

-3 représentants, nominativement désignés, d'associations d'usagers sur propositions de celles-ci :

- l'association CLCV, représenté par Mme BRUNE

-Me Eléonore Guillerm et M. Franck Poncel et M. Monchattre pour les associations d'Union des Commerçants

-3 représentants, nominativement désignés, d'associations de personnes handicapées, sur propositions de celles-ci :

-L'association des Paralysés de France représentée par M. Philippe PINSARD

-L'association ADAPEI 22

- l'association Voir ensemble

1.3. Cadre des consultations de la commission d'accessibilité

La commission émet des avis sur les actions municipales. Elle reçoit chaque année le bilan des actions et des propositions municipales et peut interpeler le maire sur les actions qu'elle souhaiterait voir mises en place.

Ces membres peuvent aussi participer à des groupes de travail spécifiques avec les élus.

En 2010 : la commission s'est réunie 2 fois

En 2011 : la commission s'est réunie 2 fois.

En 2012 : la commission s'est réunie 1 fois.

En 2013 : la commission s'est réunie 1 fois.

En 2014, il y a eu le renouvellement du conseil municipal et des commissions. En outre, une charge de travail importante n'a pas permis aux services municipaux d'organiser une commission au cours de 2014. La réunion a eu lieu exceptionnellement en janvier 2015

2. Voirie et les espaces publics

2.1. Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

En 2011, le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) a été présenté aux membres de la commission.

Rappelons que le PAVE, rendu obligatoire par une loi du 11 février 2005, fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires des stationnements du territoire communal.

- Le P.A.V.E. est un document de référence qui présente :
 - un état des lieux de l'accessibilité de la commune,
 - des préconisations d'amélioration de l'accessibilité,
 - leur chiffrage,
 - leur programmation

Il fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

Ce PAVE a été réalisé durant le 1er semestre 2011 par un Stagiaire en Licence Professionnelle « Métiers Techniques des Collectivités Territoriales » .

2.2. Rappel des actions 2013

Plan de circulation et aménagements de voirie

- Mise aux normes des bateaux rue Luzel et route de Corlay
- Aménagement de la rue des Salles avec la création d'un trottoir conforme d'un côté et la reprise des bateaux
- Rue Saint Martin : reprise des trottoirs et des bateaux
- Rue Brizeux : reprise des bateaux
- Rue Montbareil : reprise des trottoirs et des bateaux
- Modification de l'entrée de l'école de Castel Pic
- L'aménagement des voiries des quartiers de Roudourou, Gourland et Manoir intègre la conformité des nouvelles voies et trottoirs

Le bilan de la commission 2012 faisait état de 64 places de stationnement PMR. On en compte aujourd'hui 79.

A noter que l'aménagement de la gare et de ses abords, opération menée par Guingamp Communauté, la SNCF et RFF, concoure à une amélioration importante des équipements ferroviaires.

Réflexion sur les obstacles au cheminement

Une sensibilisation auprès des établissements disposant de terrasses est faite tout au long de l'année afin que le cheminement de 1.40 m soit toujours maintenu.

Les services de la ville veillent à alerter tous les propriétaires dont les haies débordent sur le trottoir et empêchent la continuité du cheminement piéton.

La Municipalité demande aux services de gendarmerie une vigilance particulière sur tous les stationnements gênants ou dangereux.

Installation de nouveaux bancs publics

Lors des visites des quartiers par les élus, de nombreuses personnes ont mis en évidence le manque de bancs, cette demande a été confirmée par les membres de la commission accessibilité qui ont été interrogés sur l'implantation de 12 nouveaux bancs sur la ville.

Ces bancs ont été installés en 2013 en tenant compte des indications de la commission et du choix de matériel suggéré par la commission

- *Saint Michel : 1 banc côté calvaire*
- *Maréchal Foch : 1 banc côté UCO*
- *Rue du Gal de Gaulle : 1 banc au niveau du laboratoire*
- *Place de Verdun : près du Tribunal*
- *Mairie : à la place de la cabine téléphonique (bientôt enlevée par Orange)*
- *Trinité : 1 banc redéployé du square camellia au parking du cimetière*
- *Collège Prévert : 1 banc*
- *Rue de l'Yser : 1 banc au pied de l'escalier et à l'angle de la rue St Léonard (à étudier toutefois)*
- *Bd Mendès France : entre le pôle jeunesse et Gam Vert et entre le rond point et le lotissement Guingamp Habitat en direction de Castel Pic*
- *Rustang : 1 banc*



Modèle choisi par la commission

Approbation de la charte intercommunale en faveur de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public (IOP) et de leurs abords

Le conseil municipal de Guingamp a approuvé cette charte lors du conseil municipal du 16 décembre 2013 et s'est engagé à l'appliquer.

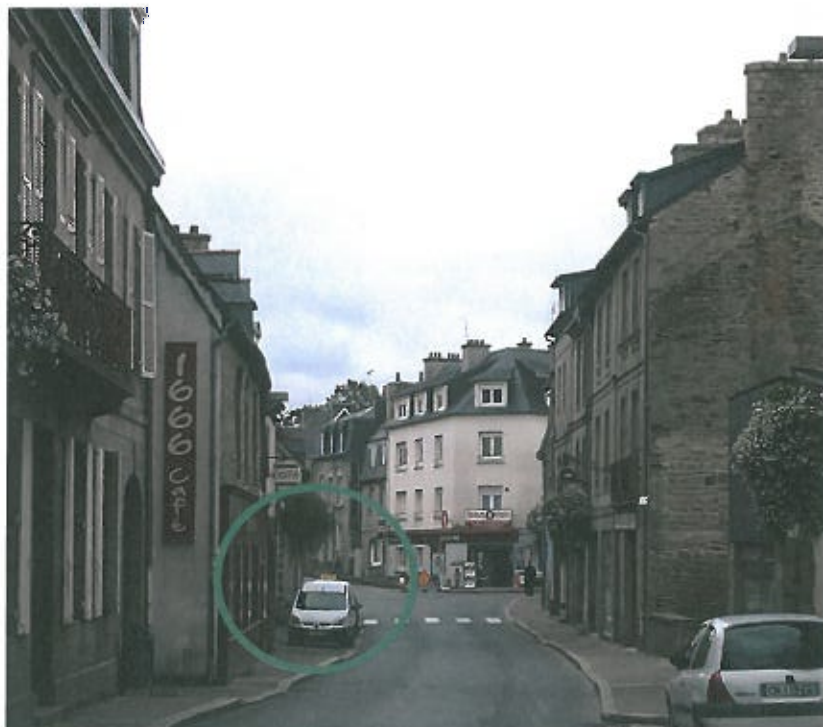
En 2014

Rue des Ponts Saint Michel

Important travail de réflexion en lien avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour le réaménagement de la rue des Ponts Saint Michel.

Les travaux vont être réalisés de février à juin 2015 afin de tenir compte de la période la plus favorable pour les commerçants.

Le parti d'aménagement retenu est celui d'une zone de rencontre avec suppression des trottoirs.





Les objectifs

- Redonner du confort d'usage aux piétons
 - par de vraies largeurs généreuses où il est possible de circuler librement et de se croiser

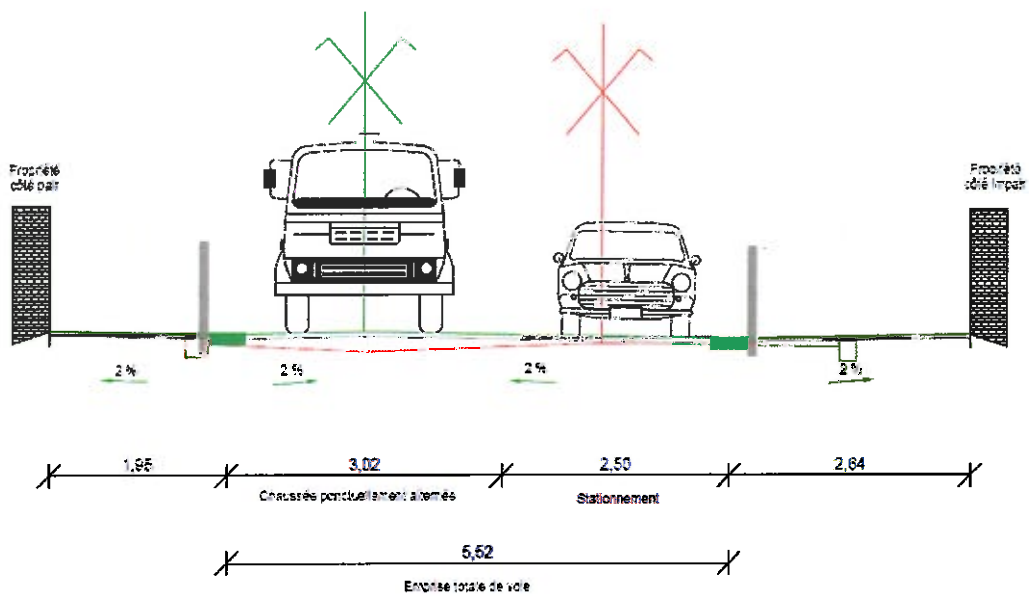
- Fluidifier les traversées piétonnes
 - En travaillant l'accessibilité par une remise à niveau des seuils et de la voirie

- Répondre au besoin de stationnement induit par les commerces de proximité
 - En maintenant le niveau de places actuel

- Ralentir la vitesse automobile
 - En utilisant les stationnements pour créer des pincements sur la voie roulante et des zones de priorité.



Profil en travers type - solution n°2 en zone de stationnement





Mise en place du groupe de travail partenarial CCI / Commerçants / Ville de Guingamp pour la création d'une charte d'usage du domaine public

Accord sur le principe de limiter le nombre de chevalets à un chevalet par commerce, sous réserve du maintien d'un cheminement de 1m40 et de limiter leur taille à 1m²

Travail avec la CCI de recherche de solution pour les commerces pour lesquels la présence d'un chevalet est importante (commerces de bouche notamment)

Rédaction de la charte début 2015.

Achèvement de la première phase du Château de Pierre II

Avec la prise en compte du cheminement des PMR pour la visite du site



Achèvement de la voirie de Gourland du nouveau lotissement de Gourland



3. Cadre bâti, Etablissements recevant du public

3.1. Le Diagnostic des ERP

Tous les bâtiments municipaux recevant du public ont fait l'objet d'un diagnostic accessibilité Ce diagnostic, réalisé en août 2011 par la société QUALICONSULT, organisme agréé, a été présenté à la commission.

La ville a proposé à la commission de prioriser et/ou d'améliorer l'accès dans les bâtiments les plus fréquentés, à savoir :

- L'Hôtel de ville
- Le centre culturel / médiathèque
- Le théâtre
- Les espaces associatifs
- Les cimetières
- Les sanitaires publics

L'APF a examiné conjointement avec les services le diagnostic ERP.

3.2. Les réalisations 2014

Amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de ville :

- Modification de la borne d'accueil du public au Théâtre coût : 2 080 €
- Remplacement de la porte du CCAS par une porte en verre coût : 1 845 €
- Mise en accessibilité PMR bureau d'étude à partir de l'ascenseur coût : 4 616 €





Amélioration de l'accessibilité à Castel pic

- Confection d'une rampe pour PMR
- Coût : 24 750 €

A l'EALR

- Mise aux normes PMR des sanitaires selon les préconisations du rapport
- Coût : 2 117 €

Au centre culturel du Champ au Roy

Mise en conformité PMR des sanitaires conformément aux préconisations du rapport

Coût : 4 077 €

A l'espace sportif de la Madeleine

Mise en conformité PMR des sanitaires

Coût : 5 640 €

Au parc de Kergoz

Mise en conformité PMR des sanitaires et des douches

Coût : 4 602 €

- **Instruction des permis de construire et des autorisations de travaux**

Le service ADS de la Ville est particulièrement sensibilisé au handicap et œuvre au quotidien à sensibiliser maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages à la prise en compte des handicaps dans les projets et tout particulièrement auprès des commerçants pour la mise en accessibilité prévue en 2015.

En 2014, 42 dossiers contre 19 en 2013 ont été instruits et présentés à la sous commission départementale d'accessibilité.

La commission note qu'elle remarque une plus grande souplesse dans les avis exprimés par la commission d'accessibilité.

- **Le Logement**

Le recensement des logements accessibles aux personnes handicapées a été réalisé par la Commission intercommunale pour l'accessibilité de Guingamp Communauté qui gère la politique du logement social.

Guingamp compte ainsi 106 logements accessibles aux PMR au sein du parc public social.

4. Accès à la culture

Accès au théâtre

La gratuité est accordée pour les accompagnateurs. Une personne et son accompagnateur sont ainsi abonnés au Théâtre.

Cinq places sont accordées pour chaque spectacle à « Cultures du Cœur ».

Un travail de médiation est réalisé en lien étroit avec le Pôle social pour favoriser l'accès de tous à la culture.

Une place pour un spectacle de leur choix est distribuée aux personnes de plus de 65 ans qui participent au repas du 11 novembre.

Accès à la lecture

Des collections empruntables développées par la médiathèque à destination des malvoyants ou non voyants :

- 24 achats en 2014 amenant le fonds de documents en gros caractères (roman, poésie, documentaire...) à 465 documents
- 439 CD audio de textes Lus (roman, poésie, documentaire...). 24 documents audio ont été achetés en 2014.



- 4 valises de CD audio de Textes Lus en provenance de la Bibliothèque des Côtes d'Armor afin d'élargir notre proposition
- Prêt de 3 liseuses avec nouveauté livres numériques + classiques
- Consultation sur place de 3 tablettes numériques (internet + ressources numériques)
- Ressources numériques consultables sur place ou sur portail de la médiathèque (Cité de la Musique, Tout apprendre, Dastum, Cinémathèque de Bretagne).

5. Accès à l'Education

La Ville veille à l'accessibilité des écoles publiques et du CLSH.

24 élèves sont scolarisés en CLIS dans les écoles de la Chesnaye et de la Madeleine.

La ville a mis en place dès 2013 la réforme des rythmes scolaires.

Des temps d'activités périscolaires sont ainsi proposés aux enfants de 15h30 à 16h30 chaque jour. Ces temps sont ouverts à tous les enfants, la ville ayant décidé d'accompagner les enfants en difficulté en employant un EVS sur le temps des TAP.

En 2014, comme en 2013, a été organisée dans le cadre de ces TAP sur une période (de vacances à vacances), soit 7 séances, une action de sensibilisation au handicap regroupant plusieurs intervenants et associations.

7. Emploi de travailleurs handicapés à la ville de Guingamp

Le Bilan social de la ville de Guingamp réalisé pour l'année 2011 faisait état de :

Emploi de 9 travailleurs handicapés sur des emplois permanents

Les passations de marché avec des établissements de travail protégé comptent pour : 0.4 (équivalent bénéficiaire)

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés s'élevait à 7% (le taux légal est de 6% pour les collectivités de plus de 20 agents)

8. Gouvernance, coordination et conseil / expertise

La problématique du handicap est parfaitement intégrée dans tous les programmes d'aménagement et de construction de la ville.

La signature de la charte intercommunale en faveur de l'accessibilité des établissements recevant du public permet de définir un nouveau mode de gouvernance et une méthodologie sur laquelle les services pourront s'appuyer.

La Commission communale d'accessibilité sera sollicitée pour apporter son éclairage, ses propositions pour la mise en œuvre des différents projets municipaux notamment sur les aspects techniques. L'avis de la CCAPH est recueilli sur les demandes de places de stationnement PMR.

9. Conclusion

On retiendra de l'année 2014 la poursuite la mise aux normes de la voirie ainsi que l'amélioration de l'accessibilité de la mairie, de la médiathèque et du Théâtre et d'autres équipements publics.

On retiendra également la poursuite du partenariat très intéressant construit autour des Temps d'activités périscolaires sur la sensibilisation au handicap,

Le travail sur un meilleur partage de l'espace public avec le mobilier urbain va aboutir en 2015 avec la rédaction de la charte d'occupation du domaine public.

Pour 2015, la commission souhaite travailler sur une actualisation de l'implantation des bancs dans la ville.

Le travail de mise aux normes des bâtiments publics va se poursuivre en priorisant les actions sur les espaces associatifs et les cimetières. Un travail sur l'utilisation des pictogrammes dans la signalétique interne sera réalisé.

